

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC349

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

« Chapitre ...

« Le rétablissement de la confiance par le rétablissement de l'égalité

« Article ...

« À titre expérimental et pour une durée de 2 ans, le gouvernement peut, dans les départements qu'il désigne comme étant particulièrement pertinents, s'assurer pour chacun d'entre eux que la majeure partie des enseignements à option seront proposés aux lycéens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons à titre expérimental d'offrir toutes les options d'enseignement dans les lycées.

Nous considérons que l'Ecole doit donner la pleine possibilité aux lycéens d'acquérir un socle de culture générale, source de leur émancipation, en leur offrant la possibilité d'explorer de nouvelles disciplines. Les enseignements à option répondent à cet objectif. C'est au lycée que l'étudiant détermine ses futurs choix d'orientation qui structureront la suite de son parcours.

Il nous semble donc essentiel de lutter contre l'inégalité patente dans l'accès à une multitude de champs disciplinaires.